par une, les accusations portées par M. Aldy. Il est constamment interrompu par des cris ou exclamations.

— Vous rendez ma tâche impossible, dit-il; je vais m'en aller et vous pourrez voter en toute liberté contre le ministre. (Mouvements divers; hilarité.) Mais je mets quelque chose au-dessus des intérêts ministériels. (Bravos ironiques.)

On a dit que la troupe s'était comportée, tranchons le mot, d'une façon ignoble; c'est la population au contraire. (Protestations énergiques.) Elle a reçu les soldats à coups de pierres. On criait aux soldats: « Si vous tirez, tirez sur vos officiers! A bas Clémenceau! A bas Picquart! »

Voix à l'extrême-gauche: C'est très bien ça! (Rires.)

Le président du Conseil, lit un rapport d'un officier sur les fusillades. L'officier dit qu'il ne peut condamner en conscience les hommes qui dans ces conditions ont tiré sans ordre. C'est avec une profonde tristesse qu'on accomplit un pareil devoir. Le capitaine adresse une salut douloureux aux victimes de la guerre civile. Je suis allé jusqu'au bout pour satisfaire M. Guesde.

M. Guesde. — Nous ne voulons pas des larmes pour nos morts; nous voulons qu'on ne tue pas.

M. Clémenceau. — Et la mort du lieutenant Lautour, tué d'un coup de pierre, et les morts de Châlons. Vous avez pourtant voté la confiance au gouvernement! (Clameurs furieuses.) Cela prouve qu'il n'y a derrière toutes ces indignations que de misérables calculs.

Le tumulte recommence.

M. le Président du Conseil. — Je suis de l'avis du capitaine, je couvre les soldats qui ont tiré. (Faibles applaudissements à gauche. Huées violentes.)

La mutinerie du 17e

M. Clémenceau explique ensuite l'incident Bailloud.

On a dit que des membres du comité d'Argelliers sont intervenus pour faire rentrer les mutins dans le devoir, c'est possible. Le rapport du général Bailloud ne dit rien de cette intervention.

On ne peut, en tout cas, que se féliciter de cette intervention pacifique. On reproche au gouvernement d'avoir pris des mesures disciplinaires, mais l'envoi des soldats du 17e en Tunisie, n'est pas une mesure barbare, il y a d'autres régiments français, il faut que ces jeunes gens sachent qu'ils ont commis là un acte abominable, qu'aucun gouvernement ne peut tolérer. S'il s'en produisait encore de semblables, ils seraient plus sévèrement punis (Bruit).

M. Clémenceau explique ensuite à sa manière la libération du sous-préfet de Lodève, grâce à l'intervention de M. Leenhard, près des prisonniers.

Le complot « réactionnaire »

M. Clémenceau. — Je ne dis pas que le mouvement du Midi est un mouvement réactionnaire, mais je prétends que c'est un mouvement exploité par les réactionnaires. (Applaudissements à gauche. Protestations à droite.) Il n'y a rien d'étonnant à ce que les partis de désordre, de droite ou de gauche, aient essayé de tirer parti de cette crise économique. (Applaudissements à gauche.) Une autre question sommeille au fond des cœurs, on ne parle plus de la séparation, mais on y pense toujours. (Exclamations à droite. Nouveaux applaudissements à gauche.) Voici une image jetée à profusion dans le pays, elle est intitulée: « Après la Séparation »! On y voit un curé qui s'en va et un percepteur qui arrive.

M. Lasies. — C'est la vérité!

M. Clémenceau. — On parle dans ce factum de la République judeo-maçonnique qui ruine le pays.

M. Delahaye. — C'est une constatation. (Applaudissements.)

M. Clémenceau. — Oui, le mouvement a été dirigé par la réaction, qui s'est ingérée peu à peu dans les Comités viticoles et qui les dirige. (Hilarité et bruit.) *L'action française dans la Gironde ayant à sa tête M. de Lur Saluces*, retour de la Haute-Cour, exploite aussi la crise viticole contre la République. M. Lannes de Montebello adresse un appel aux vignerons du Midi et leur dit que les Saintongeois sont prêts à faire comme eux. Je répète que c'est la réaction qui a fomenté la révolte et les républicains ont suivi par peur. (Exclamations ironiques à droite. Protestations sur divers bancs.) Ainsi la réaction intervient dans la crise du Midi. C'est la droite, au nom de la formule: « Pas de politique » qui dirige la politique insurrectionnelle dans le Midi. (Mouvements divers. Applaudissements à gauche.)

Quant aux moyens d'action, on les connait. C'est cette campagne abominable de fausses nouvelles par lesquelles on essaie d'organiser la panique. Tous les jours on annonce des faits de mutinerie et on essaie de persuader que la France est sous le coup d'une désorganisation générale de son armée. Il s'en faut que nous en soyons là. *Le fait de la mutinerie du 17e est en fait isolé.* La France est un pays sain qui travaille, qui aime les traditions de la Révolution, qui est déterminée à poursuivre le développement de ses idées par le régime parlementaire fondé sur le suffrage universel. Le gouvernement poursuivra son œuvre démocratique et sociale malgré la réaction, malgré la Révolution. (Bruit prolongé.)

L'apaisement

Le président du Conseil termine en portant des coups droits à M. Jaurès et à ses amis.

Ce que je viens de dire de la réaction, je pourrais le dire également de la Révolution. De ce côté aussi on cherche à tirer parti de la situation. Dans une réunion, on vote un ordre du jour se terminant par ce cri: « Vive l'antimilitarisme! »

La Chambre est une réunion d'assassins et, quant à moi, l'*Humanité* demande pour moi une cravate de chanvre. (Hilarité et bruit.) Ce n'est pourtant pas l'horreur du sang qui inspire ces Messieurs de l'extrême-gauche.

M. Clémenceau insiste ensuite sur son entrevue avec Marcelin Albert, puis il conclut:

La Chambre a demandé au gouvernement d'assurer le respect de la loi et de hâter la pacification; il n'y aurait pas de pacification pour le gouvernement sans le respect préalable de la loi. (Très bien, très bien.) Il faudra que les insurgés rentrent dans la légalité française. Les incendies et les émeutes se paient comme les mutineries. Il faut que les quatre départements du Midi paient les impôts comme les autres aussi pauvres qu'eux. Nous n'avons pas arrêté un homme à Narbonne, bien que les coupables soient connus. (Protestations et bruit.)

Voix nombreuses: Quels coupables!

M. Clémenceau. — Ceux qui sont responsables indirectement des événements.

Qu'on se soumette à la loi, qu'on fasse rentrer les maires dans les mairies et qu'on fasse payer l'impôt, nous verrons ensuite à prendre, s'il y a lieu, des mesures de clémence. (Très bien, très bien, à gauche.)

Le gouvernement a fait voter la loi que la Chambre connaît. Il est prêt à faire voter une loi sur la fraude. Les crises économiques ne sont une chose rare dans aucun pays. Il n'y a pas pour la résoudre que ceux qui veulent socialiser la vigne et donner des bons de consommation. Ce n'est pas la doctrine du gouvernement. Il faut que les citoyens affirment qu'ils ne doivent pas tout attendre de l'Etat. Il faut qu'ils l'aident en subissant la légalité toute entière. M. Millerand a eu raison de dire que les dernières élections ont été triomphales. J'ajouterai « y compris celle du président de la République ». Pour en tirer parti, il faut un gouvernement résolu et une majorité qui puisse s'organiser et donner le bon exemple au pays. (Applaudissements à gauche.)

M. Clémenceau à sa descente de la tribune n'a qu'un médiocre succès.

A la presque unanimité, la séance est suspendue à 8 h. 10, et renvoyée à 9 h. 1/2.

SEANCE DE NUIT

La séance est reprise à neuf heures et demie.

Les députés rentrent très animés.

M. Augé a la parole. Il adresse un salut aux victimes puis il recherche les causes et les responsabilités de la crise. Depuis sept ans, le Midi a fait vainement appel au gouvernement et au Parlement. Aussi fatigué de la voie légale, a-t-il employé le seul moyen d'appeler sur lui l'attention des pouvoirs publics, ce moyen, je ne le réprouve pas. C'est par là qu'il a obtenu le vote de la loi qu'elle vient d'adopter. On ne m'a pas entendu autrefois quand j'ai demandé la suite des sucres, nous n'avons été que 41 à la voter.

Il ne faut pas essayer de mettre en antagonisme le Midi et le Nord. Nous n'avons pu nous empêcher de songer aux primes sur les sucres que le Midi a dû payer (Nouveaux appl. Protestations.)

Non, le Midi ne veut pas que d'autres payent sa part d'impôt; il veut les payer, mais il veut pouvoir les payer. Je me demande à quels sentiments le président du Conseil a obéi, quand il disait que la loi récemment votée avait été votée par erreur. Voulait-il échapper à sa responsabilité, ajouter au sang versé le discrédit des populations affamées (Applaudissements). Le président du Conseil a dit que l'épargne était prospère dans le Midi, qu'il donne donc des chiffres. Je serais heureux de voir le ministre des finances compléter les renseignements du président du Conseil.

M. Caillaux. — Je n'ai pas sous les yeux les états auxquels a fait allusion le président du Conseil, mais j'ai fait faire une enquête sur la situation économique de la région du Midi, les achats de rentes ont dépassé le chiffre des années précédentes. Il ne faut donc pas exagérer la détresse du Midi.

Les radicaux applaudissent; les députés du Midi apostrophent le ministre des finances.

M. Augé. — Cette déclaration manque de précision. (Rires). Le ministre oublie que des comptes ont été fermés par beaucoup de banques et qu'il y a eu de nombreuses faillites dans le Midi. Les créanciers ne poursuivent pas parce qu'ils auraient sur les bras des propriétés qui ne rapportent rien. Vous voyez les petits propriétaires unis aux ouvriers dans le même effort révolutionnaire puisque c'est un acte révolutionnaire de refuser l'impôt.

M. Clémenceau. — Parfaitement!

M. Augé. — Le Midi crie par ses comités et par ses Chambres de commerce qu'il n'y a pas de conciliation possible tant que vous resterez au pouvoir. Continuez le beau geste ébauché avec Marcelin Albert et faites à la République le sacrifice de vos personnes dans l'intérêt de la République dont vous parliez tout à l'heure. (Salves d'applaudissements). Le gouvernement a été imprévoyant jusqu'ici, qu'il ne le soit plus et qu'il ose retirer les troupes. Dès le premier jour les viticulteurs du Midi ont annoncé que si on ne leur permettait pas de vivre, ils refuseraient l'impôt et feraient la grève des corps élus. S'il y a eu émeute, c'est le président du conseil qui l'a provoquée.

Vous avez été à la fois dictateur et émeutier, M. Clémenceau. Si la Chambre absout le président du conseil, le Midi ne l'absoudra jamais. (Vifs applaudissements. Cris à gauche: Clôture! Clôture!)

DISCOURS DE M. BEAUREGARD

M. Beauregard. — M. Clémenceau a fait le procès de tout le monde, mais il a oublié de faire le sien. (Applaudissements). Il nous a parlé des réactionnaires et des révolutionnaires, mais il ne nous a pas dit dans laquelle de ces deux catégories il plaçait la *Dépêche de Toulouse* et M. Sarraut. (Vifs applaudissements).

Le président du conseil a oublié de se demander s'il n'était pas le seul responsable de cete situation; quant à moi, je le crois. Depuis huit ans on a fait dans ce pays, une politique qui a ruiné toute idée d'autorité et de discipline. M. le président du conseil est l'héritier responsable de cette politique, il s'est engagé sans réfléchir dans une voie qui est illégale.

Avec vous, le mal ne pourra que s'aggraver. Vous n'êtes plus qualifiés pour rétablir la paix. (Applaudissements).

M. JAURÈS INTERVIENT

M. Jaurès. — Tous les républicains, tous les français ont un intérêt égal à savoir si, dans une grande crise qui affecte le pays, le gouvernement a fait preuve d'assez de clairvoyance et de sang froid pour que le pays puisse lui remettre dans une période où le controle du Parlement ne pourra s'exercer la direction de ses affaires. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs). Peut-on considérer le mouvement du Midi comme un commencement d'atteinte à l'autorité nationale?

M. Clémenceau. — C'est incontestable.

M. Jaurès. — Je ne puis que déplorer de semblables paroles. Personne n'a jamais songé à porter atteinte à l'unité indissoluble de la patrie et c'était une tactique déplorable, M. le Président du Conseil, d'exciter les paysans du Nord contre ceux du Midi. (Salves d'applaudissements. Ovations).

Vous avez abusé d'Albert, de ce simple. Vous l'avez discrédité avant de l'envoyer là-bàs (Salves d'applaudissements).

M. Clémenceau essaye de parler, mais il est hué copieusement.

M. Jaurès. — Vous savez bien que si Marcelin Albert emportait là-bàs un peu d'or de sa caisse ministérielle il pouvait être mal jugé.

NOUVEL INCIDENT

M. Clémenceau. — Mais c'est lui qui m'a demandé...

La Chambre est soulevée.

(Hue! hue! taisez-vous? Silence au bourreau, crie-t-on.)

Le ministre de l'agriculture. — C'est abominable ce que vous dites! Nous méprisons vos insinuations!

M. Jaurès. — Je ne vous permets pas de me parler ainsi.

Le ministre de l'Agriculture. — Il y a des arguments qui ne sont pa dignes de vous.

M. Jaurès. — Vous n'êtes pas le juge de ma conscience.

Le ministre de l'Agriculture. — Je suis le juge de la mienne (Bruit).

M. Ruau se lève à trois reprises pour ajouter quelques mots. Sa voix est couverte par les huées et les claquements de pupitres. Les socialistes, debout, invectivent tous les ministres; ce sont des imprécations et des gestes de colère.

M. Jaurès poursuit:

Quand un gouvernement a donné de tels exemples d'incohérence, il ne peut pas recevoir du Parlement un nouveau mandat qui sera un blanc-seing nouveau pour assumer en son nom, dans un drame qui n'est pas clos, des responsabilités nouvelles. (Applaudissements.)

Le président du Conseil a annoncé qu'il ne retirerait les troupes que lorsque le Midi serait rentré dans la légalité.

Si le Midi ne cède pas tout de suite, le président du Conseil veillera à l'application de la loi en matière d'impôt, à l'exécution de toutes les mesures de contrainte. Si ce n'est pas cela, que veut-il dire? Et si c'est cela quel moyen le plus sûr de faire recommencer la guerre civile?

M. Clémenceau. — Ce n'est pas cela.

M. Jaurès. — Je prend acte devant le pays tout entier que le gouvernement s'engage à ne pas faire rentrer l'impôt par des exécutions militaires. (Mouvements divers; applaudissements des socialistes.)

Nous allons évoluer dans un cercle horrible de malentendus; c'est à la Chambre de briser ce cercle maudit. (Salves d'applaudissements.) Et puisque le gouvernement est incapable de s'élever au-dessus de ses propres fautes, c'est à la Chambre d'avoir du courage à sa place. (Nouveaux applaudissements.)

Le président du Conseil a suggéré à la Chambre d'ouvrir une enquête parlementaire. Si elle vote l'enquête, elle prolongera la crise; si elle ne la vote pas, elle sera responsable du mystère qui plane sur ce drame effroyable. (Applaudissements.) Il n'y a qu'un moyen d'éviter cette enquête, c'est de faire œuvre d'apaisement préalable, en libérant les prisonniers, en retirant les troupes qui rappellent les journées sanglantes.

M. Jaurès descend très applaudi.

LES ORDRES DU JOUR

Le président. — J'ai reçu des ordres du jour de MM. Augé et Pelisse. En voici le texte:

« La Chambre, convaincue que les contradictions de la politique gouvernementale ont aggravé la crise méridionale et empêché la pacification et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour »; de M. Gauthier de Clagny, de M. l'abbé Gayraud: « considérant que la guerre religieuse est l'une des causes de la crise, etc. »; de MM. Allard et Blanc: « réprouvant la politique de sang etc. »; de MM. Beauquier, Meunier et Modeste Leroy, « comptant sur le gouvernement pour assurer le respect de la loi, etc. » de M. Beauregard.

Le gouvernement accepte l'ordre du jour de MM. Beauquier, Meunier et Modeste Leroy..

La priorité, demandée par M. Augé, est repoussée par 350 voix contre 230.

M. Allard. — Nous sommes à la veille du 14 juillet et les marchés sont faits pour les palmes et les décorations de toutes sortes.

Le tumulte est vif à gauche. La droite, le centre et l'extrême-gauche applaudissent. Les ministres sont furieux. Le président rappelle à l'ordre M. Alard qui retire son ordre du jour.

M. Lagasse dépose un ordre du jour « adressant un salut aux victimes ». La priorité en est repoussée par 326 voix contre 174.

Le président consulte la Chambre sur l'ordre du jour de MM. Beauquier, Meunier et Modeste Leroy, qui est ainsi conçu: « La Chambre approuvant les déclarations du gouvernement et confiante en lui pour assurer le respect de la loi et la pacification et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour ».

M. Lasies explique son vote

M. Lasies demande à expliquer son vote. Il se plaint que dans tous ces incidents où l'armée a joué un rôle si douloureux, on n'ait pas entendu le ministre de la guerre. A propos du message du gouvernement, au général Bailloud, il est inadmissible qu'un général, commandant un corps d'armée, tombe dans un pareil piège?

Si M. Clémenceau n'a pas donné d'ordres, c'est un fonctionnaire. Le message téléphonique a été reçu dans le cabinet du sous-préfet en présence de 15 témoins (Très bien! Très bien à droite).

M. Clémenceau. — Le sous-préfet n'a rien reçu (Vacarme).

M. Lasies. — Eh bien votre sous-préfet a menti. (Violent tumulte). Vous avez été trompé une fois de plus, M. le président du Conseil. D'ailleurs plusieurs abus de pouvoir ont été commis notamment par M. le ministre de la guerre; on a frappé des officiers sans les entendre.

Le tumulte recommence de plus belle.

Le général Picquart. — C'est le colonel Rabier qui a fait l'enquête et qui me l'a transmise par la voie hiérarchique. Je l'ai reçu il y a deux jours.

M. Prache. — Et il y a dix jours que vous l'avez frappé.

M. Lasies. — Vous avez violé le règlement et c'est vous, colonel Picquart, qui osez frapper les gens sans les entendre.

Une grande partie de la Chambre hue le ministre de la guerre dont les explications se perdent dans le bruit.

M. Lasies. — Vous appelez des sous-officiers dans votre cabinet pour les entendre et vous n'entendez pas un colonel! Et vous vous étonnez que votre armée périsse! (Le tumulte continue et les invectives s'échangent de banc en banc).

Un pugilat

A ce moment un vif incident se produit; le socialiste Bedouce, injurié par le radical Fabre, se précipite vers lui; huissiers et députés s'interposent. Une violente bousculade se produit; le tumulte dure au moins dix minutes.

M. Lasies dit que dans de pareilles conditions il n'a qu'à quitter la tribune et descend.

L'ordre du jour de confiance voté

La division est demandée pour l'ordre du jour Beauquier; en vote sur les premiers mots: « La Chambre approuvant les déclarations du gouvernement ».

Le scrutin est passionné; une nouvelle collision a lieu à gauche, l'effervescence est très vive.

La première partie de l'ordre du jour est adoptée par 347 voix contre 226.

Le président consulte la Chambre, sur la seconde partie de l'ordre du jour « et confiante en lui pour assurer le respect de la loi et la pacification ». A la majorité de 324 voix, contre 233, cette seconde partie est adoptée.

Le président fait connaître que MM. Gervas, Steeg, Buisson et Decker-David proposent l'addition suivante: «Adresse son salut aux victimes civiles et militaires et compte sur le patriotique concours des populations méridionales ».

Le président. — Les auteurs de l'amendement acceptent l'addition de M. Gervais, le gouvernement l'accepte également.

La 2e partie de l'ordre du jour est adoptée.

La proposition de M. Paul Meunier est repoussée par 323 contre 256.

La séance est levée à minuit 35.

La prochaine séance est renvoyée à lundi deux heures.

SÉNAT

Séance du vendredi, 28 juin

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Antonin Dubost.

QUESTIONS DIVERSES

M. Waddington dépose au nom de la commission de l'armée et lit son rapport sur la proposition de loi tendant à favoriser les rengagements dans la cavalerie et l'artillerie montée. Le rapport sera inséré au *Journal Officiel* et la discussion inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Le Sénat adopte la proposition de loi modifiant un certain nombre d'articles de la loi relative aux conseils généraux.

LA LOI SUR LE MOUILLAGE

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à prévenir le mouillage des vins et les abus du sucrage. La discussion générale est ouverte.

Déclarations des sénateurs des régions viticoles

M. Gauthier sénateur de l'Aude, donne lecture à la tribune de la déclaration des sénateurs des régions viticoles.

Une crise pénible dit-il sévit dans les départements méridionaux ceux de ces départements qui se trouvent éloignés des grands centres de production sont ruinés par la mévente des vins.

Parmi les causes si nombreuses de la mévente des vins, il faut écarter l'argument si souvent mis en avant, de la surproduction. Ce n'est pas là qu'il faut rechercher l'origine de la crise; elle est ailleurs. La mauvaise combinaison des tarifs de chemin de fer, l'extension de la fabrication des boissons familiales, la restriction de la consommation du vin dans certains milieux, telles sont quelques-unes des causes accessoires du désastre de la viticulture méridionale. Quant aux causes principales, tout le monde les connaît, ce sont le mouillage et le sucrage.

Le projet de loi a pour objet de prévenir ce genre de fraude. Les prévient-il efficacement? En tarira-t-il la source? Personne n'oserait l'affirmer. Convaincus que cette loi doit être votée sans délai, nous nous abstiendrons d'en provoquer la modification par des amendements qui entraîneraient des débats prolongés. Sans rien abandonner de notre intention, sans réclamer d'amélioration, nous la voterons sans changement, espérant que le Sénat rendra justice aux sacrifices que nous nous imposons dans l'intérêt de la paix publique.

Nous comptons aussi que le gouvernement appliquera, cette fois, aux fraudeurs, sans aucune défaillance, la loi, toute la loi (Vifs applaudissements à gauche).

Discours de M. Boudenoot.

La parole est à M. Boudenoot. Il dit qu'il ne faut pas rendre le sucre responsable de la crise du Midi. Il faut tout simplement faire la guerre aux fraudeurs et les poursuivre. Ne confondez pas la fraude avec le sucre.

Est-il possible de faire payer aux agriculteurs qui produisent la betterave, aux usiniers et aux ouvriers qui produisent le sucre, la rançon des mécomptes de la viticulture? Parmi tant de remèdes, grands et petits que la situation appelle, il en est un qui serait d'une opportunité et d'une efficacité certaines. C'est la diminution du nombre des débits.

M. Caillaux, ministre des Finances. — Tel est aussi mon avis. Aussi, dans le nouveau projet de loi formé des articles qui ont été disjoints, et auxquels le gouvernement se propose d'ajouter des dispositions nouvelles, espérons-nous introduire des prescriptions qui vous donneront satisfaction. (Marques générales d'assentiment.)

M. Boudenoot. — Cette mesure et bien d'autres encore, auxquelles on peut recourir, vaudront bien mieux que la dangereuse guerre que l'on paraît vouloir entamer contre le sucre. Nous acceptons la surtaxe de 40 francs; nous l'aurions presque provoquée. Si l'on nous avait offert, comme compensation, une réduction légère de la taxe qui grève le sucre de consommation courante; on nous a refusé cette compensation; néanmoins, nous acceptons, ou, pour mieux dire, nous nous y résignons.

Depuis la conférence de Londres, l'industrie sucrière, qui occupait auparavant le premier rang en France, est descendue au troisième. Nos surfaces cultivées en betteraves, ont considérablement diminuées, et les usines se ferment. Voulez-vous aggraver cet état de choses, et ruiner le Nord, alors que le Midi est déjà ruiné?

La seule politique économique qui nous soit permise aujourd'hui surtout, est une politique d'équité et d'impartialité vis-à-vis de toutes les régions. (Applaudissements.)

Ce qui se passe en ce moment nous montre quels errements suivent depuis longtemps Parlement et Gouvernement. Nous avons laissé s'accréditer, dans l'esprit des masses, cette idée souverainement décevante, que l'Etat peut tout, en faveur des citoyens, et qu'il leur doit tout. (Très bien.)

Nous avons eu le tort aussi de distribuer à pleines mains les promesses de félicité. Nous mourons de ces espérances de bonheur, partout répandues et si rarement réalisées.

Enfin, il est un mal dont nous ne pouvons plus douter aujourd'hui; le recrutement régional n'a pas d'inconvénients que pour l'armée; la magistrature et la régie en souffrent également. Le premier devoir des pouvoirs publics est de guérir cette plaie.

Il faut faire effort sur nous-mêmes, pour reformer nos mœurs, pour réveiller dans le cœur des français le sentiment des devoirs et le dévouement à la *Chose publique* (Applaudissements).

Autres discours

M. Courju dit que l'une des causes les plus graves de la crise viticole, c'est la campagne menée contre l'usage du vin par un grand nombre de médecins.

M. Destieux-Junca. — Le projet ne contient aucune disposition pour la répression de la *fraude sur les alcools*; si mes collègues du Gers et moi, nous n'avons pas déposé d'amendement, c'est que M. le Ministre a promis de déposer un projet spécial; nous prenons acte de sa promesse. (Très bien.)

M. Caillaux. — Le gouvernement a le ferme dessein de mettre un terme aux fraudes que vise M. Destieux-Junca; mais je ne consentirai jamais à présenter une taxe différencielle sur les alcools. (Très bien sur divers bancs.) Le gouvernement est résolu à réprimer les fraudes, mais il ne veut pas, par des taxes intérieures, constituer un avantage pour certaines régions.

La loi actuelle, pas plus que les précédentes, ne pourra mettre un terme absolu à la crise. A côté du commerce du bon vin, il y a celui du mauvais vin, dont les prix font tort à celui du bon vin. Nous proposons aujourd'hui un remède, mais peut-être faudra-t-il orienter les populations par de grands travaux vers d'autres cultures. On pourra peut-être aussi faire la guerre au mauvais vin, mais le Parlement ne peut pas tout, et les populations doivent s'organiser, car c'est de leur initiative seule que viendra le salut. (Applaudissements.)

La discussion générale est close.

Vote de la loi

Après adoption des dix articles, l'ensemble de la loi est voté.

Séance mardi prochain. La séance est levée à 6 heures 35.

Le renouvellement des Conseils Généraux

La date des élections

Paris, 28 juin. — Le groupe de la gauche radicale a chargé M. Sarrien de faire une démarche auprès de M. Clémenceau pour lui demander d'ajourner au 28 juillet ou au 4 août prochain, la date des élections des conseils généraux.

DERNIÈRE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et par fil spécial)

LA CRISE DU MIDI

La réunion d'Argelliers. — Le « statu quo »

Argelliers, 28 juin. — La réunion à laquelle assistaient environ 1.500 délégués, s'est tenue dans un chais mis à la disposition du comité. M. Faucilhon, adjoint au maire de Carcassonne, présidait.

Au nom du comité d'Argelliers, l'un de ses délégués a lu une déclaration dont voici les principaux passages: Le comité d'Argelliers, après avoir entendu les explications de M. Cazeaux-Cazalet sur le projet de loi voté par la Chambre, déclare que les mesures visant la viticulture méridionale sont sans aucune utilité. En principe, la mesure qui s'impose ne peut être que le relèvement du droit général sur tous les sucres. Les comités réunis à Argelliers le 28 juin 1907, déclarent persister dans le «statu quo».

Ces conclusions mises aux voix, ont été adoptées.

Les décisions suivantes ont été maintenues: grève de l'impôt, démission des municipalités, élargissement des prisonniers.

Le comité a ensuite voté le texte d'une adresse qui sera envoyée au Sénat.

Les prisonniers seront-ils remis en liberté?

Montpellier, 28 juin. — Les défenseurs, après avoir reçu notification de la réponse de M. Salvan, conseiller instructeur, se déclarant incompétent, se sont, à nouveau, réunis dans une des salles du Palais, et ont fait opposition à cette notification.

Montpellier, 28 juin. — Marcelin Albert vient d'adresser à M. Salvan rapporteur, une demande de mise en liberté provisoire.

Le sous-préfet de Lodève décoré

Paris, 28 juin. — M. Clémenceau a conféré aujourd'hui la croix de la Légion d'honneur à M. Leuillier, sous-préfet de Lodève, dont en connait l'aventure à Paulhan.

Les saisies

Narbonne, 28 juin. — Il se confirme que les saisies ordonnées contre les viticulteurs commenceront la semaine prochaine. On estime le nombre des saisies exécutoires à 7 à 8 mille. On craint de graves désordres.

Le 17e à Sfax

Sfax, 28 juin. — L'embarquement des mutins du 17e à bord des mahones a duré deux heures; le torpilleur 128, le premier vire de bord et regagne le port remorquant la première mahone, dans laquelle ont pris place 180 hommes avec les officiers et sous-officiers.

Un 2e, puis un 3e convoi suivent. Dès que le détachement est réuni, on le forme en bataillon qui rend au sort quatre compagnies.

Les cadres accompagnent les mutins; le détachement est à l'effectif de 15 officiers caporaux et soldats.

Un commandement retentit et en colonne par rangs de quatre ce tronçon du 17e est conduit sur les quais. Deux escadrons, deux compagnies et des spahis maintiennent les curieux qui depuis ce matin suivent les évolutions des croiseurs au large.

La chaleur est accablante; le thermomètre marque 48°. Rapidement on distribue aux hommes un repas froid qu'ils mangeront dans le train. La seule boisson de l'oasis de Gafsa est l'eau magnésienne.

UN CYCLONE AUX CAROLINES

200 VICTIMES

Sydney, 28 juin. — Un cyclone accompagné d'un ras de marée, s'est abattu sur l'archipel des Carolines. On estime à 200 le nombre des victimes.

APRÈS LA SÉPARATION

Les biens des établissements ecclésiastiques

Paris, 28 juin. — M. Briand a déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre, le projet de loi relatif à la liquidation des biens des établissements ecclésiastiques.

Ce projet s'inspire quelque peu de la proposition de loi due à l'initiative de M. Raynaud, député de la Charente, laquelle avait pour but de liquider les charges afférentes aux biens en question. Il simplifie la procédure concernant l'attribution de ces biens à des établissements d'assistance et rend possible, sans frais, la solution des difficultés de tout ordre.

Quelques-unes des dispositions du projet sont relatives aux églises qui étaient propriété des fabriques et qui demeurent affectées au culte en vertu de la loi du 2 janvier 1907, aux caisses de retraite et maisons de secours constituées sous le régime concordataire au profit des prêtres âgés ou infirmes dont le fonctionnement provisoire continuerait et enfin, aux meubles, livres rares, manuscrits précieux, objets d'art ayant fait partie du patrimoine des établissements publics du culte.

LA DATE DE CLOTURE DE LA SESSION PARLEMENTAIRE

Paris, 28 juin. — Dans le dernier Conseil, les ministres ont envisagé la date à laquelle la session parlementaire pourrait être close. Après avoir examiné les questions urgentes qui restent encore à liquider devant les deux Chambres, le gouvernement a décidé de lire le décret de clôture, samedi prochain, 6 juillet.

Les journaux de Paris de samedi matin

Paris, 29 juin.

LES INTERPELLATIONS SUR LES TROUBLES DU MIDI

De l'*Eclair* (De M. Judet):

« La Chambre a confirmé et aggravé son vote de vendredi dernier. Elle appartient à M. Clémenceau dont le pouvoir parlementaire est encore accru par une seconde victoire plus difficile à remporter que la première. Pour s'affranchir, la majorité qui se connait aurait du renier trop d'erreurs, s'avouer trop imprévoyante, et trop coupable: le maître qu'elle s'est donné n'a jamais oublié de la compromettre avec lui. »

De la *Libre Parole* (De M. Drumont):

« Au fond le résultat de la fameuse interpellation était prévu et il n'a étonné personne. Huit jours à peine séparent le Parlement des vacances; dans huit jours les députés pourront s'en aller après avoir accompli une besogne utile pendant la session puisqu'ils ont porté leur indemnité à 15.000 francs. Ils laisseront Clémenceau se débrouiller tout seul. »

Du *Soleil*:

« M. Clémenceau a massacré les méridionaux estimant qu'il massacrait des adversaires politiques. Dans ces conditions, on comprend que sa majorité radicale n'ait pas renversé le ministère. M. Clémenceau, en fusillant des adversaires, a défendu les députés radicaux. Reste à savoir si cette victoire facile aura son lendemain. Il est permis d'en douter et de croire que les électeurs réactionnaires et socialistes méridionaux ainsi que ceux de leurs compatriotes qui n'approuvent pas l'effusion du sang, se souviendront des assassinats commis par M. Clémenceau et approuvés par les députés du bloc ».

Du *Gaulois*:

« A la sortie de la séance de nuit qui s'est prolongée jusqu'après minuit, j'ai entendu cette phrase qui résume tristement cete situation: Où allons-nous? Personne ne répond mais tout le monde y va ».

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

UNE ESCADRILLE A BOULOGNE. — Jeudi après-midi, vers cinq heures, une escadrille, composée de huit torpilleurs de la défense de Dunkerque et de deux contre-torpilleurs, l'« Escopette » et le « Durandal », comprenant en tout un effectif de 150 hommes environ, a fait son entrée dans le port de Boulogne pour se ravitailler et y passer la nuit. Cette escadrille, effectuant des manœuvres en ce moment dans le détroit, a repris la haute mer vendredi, dans la matinée.

GOÉLETTE PERDUE A ISLANDE. — Un télégramme arrivé, jeudi, à Gravelines, annonce que la goélette « Violette » de Gravelines, s'est perdue corps et biens au large de *Dyrefjord*. Ce bateau appartenait à M. Edmond Gourdin, était commandé par le capitaine Toulouse et monté par dix-huit hommes d'équipage.

LES BANDITS D'HAZEBROUCK. — *Nouvelle mise en liberté.* — M. Boudry, juge d'instruction à Béthune, a fait mettre en liberté provisoire Victor Dehoote, originaire de Merckeghem, arrêté à Cappellebrouck le 6 mars dernier. Cet individu, qui a commis avec Abel Pollet un vol rue de Lille, à Béthune, tient en cette ville, depuis deux ans, un cabaret mal fréquenté sur la place du Marché-au-Fil.

UN SUICIDE A ARMENTIÈRES. — Jean Truyens dit Baptiste Clous, ouvrier tisseur, 39 ans, s'est pendu vendredi, vers une heure, dans son domicile, rue des Promenades cité Sans-Pareille 8. Le désespéré était père de six enfants. On ignore les motifs de ce suicide.

MANŒUVRES AU 110e D'INFANTERIE, A DUNKERQUE. — Le 110e et les territoriaux viennent de faire des manœuvres combinées dans les environs de Dunkerque, sous la direction des généraux Chomer, d'Arras, et Plée, de *Saint-Omer*.

Les territoriaux ont été ensuite libérés.

LES TIRS D'HONNEUR DU 43e D'INFANTERIE. — Les tirs d'honneur du 43e de ligne se sont effectués vendredi matin, au stand de l'Esplanade, sur une distance de 250 mètres. Le premier prix a été remporté par le jeune soldat Edge.

UN OFFICIER BLESSÉ AU CAMP D'HELFAUT. — Un accident, dont a été victime un des sympathiques *officiers du 21e dragons*, en garnison à Aire, s'est produit vendredi après-midi, au camp d'Helfaut. Au cours d'une manœuvre de cadre, trois chevaux du 21e dragons se sont abattus en mettant les pieds par surprise dans un fossé couvert. Deux des officiers qui les montaient se sont retirés indemnes, mais M. le capitaine de Moidrey s'est relevé avec une fracture à la clavicule gauche. Il a été ramené en voiture à Aire. L'accident n'aura aucune suite grave.

L'AFFAIRE NÈGRE A LILLE. — La Commission disciplinaire de l'Université appelée à statuer sur le cas de M. F. Nègre, chargé de cours, frère de l'instituteur révoqué, s'est réunie vendredi matin; elle était composée de MM. les doyens des quatre Facultés, de MM. Aftalion, Lévy Bulman, professeurs de droit, et Pelletier, secrétaire de l'Université.

M. F. Nègre, interrogé, en présence de son avocat, Me de Lauwerayns, déclare qu'il n'a eu d'autre intention que de solliciter des subsides pour son frère. Prétextant que chaque lettre portant le nom et l'adresse de son destinataire, constitue une correspondance privée, M. Nègre, par l'intermédiaire de son défenseur, tient à savoir qui a rendu public le texte dont on lui fait grief.

Aucune sanction n'a été prise; la Commission enverra simplement son dossier au Conseil de l'Université, qui jugera en dernier ressort.

MARIAGES ET FIANÇAILLES

— Hier a été célébré en l'église du Saint-Sépulcre, à Canteleu-Lambersart, le mariage de Mlle Marguerite Muiliez, fille de M. Henri Muiliez, brasseur, conseiller municipal, avec M. Emile Dorchies, fils de M. Henri Dorchies, notaire.

NÉCROLOGIE

— Nous avons le très vif regret d'annoncer la mort d'un homme de bien, dont la perte sera douloureusement ressentie à Lille et dans toute la région du Nord. M. Auguste Masquelier est mort jeudi dernier, à Lille, à *l'âge de 78 ans*.

L'un des chefs d'une des plus importantes, sinon de la plus importante maison de cotons de France, M. Auguste Masquelier jouissait, dans le monde des affaires et notamment à Lille et au Havre, d'une réputation justement méritée par toute une existence de loyauté et d'honneur. Chevalier de la Légion d'honneur, il avait appartenu longtemps à la Chambre de commerce de Lille, où sa compétence et sa courtoisie étaient appréciées, et était encore administrateur de la succursale de la Banque de France à Lille.

Dévoué aux idées de conservation sociale et de défense religieuse, le défunt n'avait jamais refusé son concours personnel ou financier, sous la forme la plus large, à toutes les œuvres si nombreuses de Lille et de notre région. A ce point de vue, sa mort laisse un vide qui sera difficilement comblé.

M. Auguste Masquelier était le père de M. Georges Masquelier et le beau-père de MM. Henri Toussaint, ancien substitut au Tribunal civil de Lille, démissionnaire au moment des décrets, actuellement avocat au barreau de Dijon, de M. le chef d'escadron Richard et de M. Jean Bernard.

Cette mort met en deuil un grand nombre de familles de Lille, notamment les familles Verstraete, Loucke, Charles Verley-Crouan, Nicolle, Bernard, Delesalle, Decoster, etc.

Les funérailles de M. Auguste Masquelier auront lieu lundi prochain, à onze heures, en l'église de la Madeleine, à Lille.

COTONS AMÉRICAINS

New-York, 28 juin.

COURS DE CLOTURE

TERME	New-York CE JOUR	New-York PRÉCÉD.	New-Orléans CE JOUR	New-Orléans PRÉCÉD.
JUIN........1907	11.90	11.72	—.—	12.70
JUILLET........	11.91	11.76	12.88	12.75
AOUT........	11.88	11.74	12.70	12.51
SEPTEMBRE........	11.53	11.41	12.45	12.34
OCTOBRE........	11.67	11.55	11.98	11.90
NOVEMBRE........	11.65	11.54	11.90	11.84
DÉCEMBRE........	11.71	11.57	11.92	11.86
JANVIER.....1908	11.82	11.67	—.—	—.—
FÉVRIER........	11.86	11.71	—.—	—.—
MARS........	11.92	11.77	—.—	—.—
AVRIL........	—.—	—.—	—.—	—.—
MAI........	—.—	—.—	—.—	—.—
PORTS DES ÉTATS-UNIS	2.000 Balles		1.000	—
PORTS DE L'INTÉRIEUR	2.000		3.000	—

BULLETIN METEOROLOGIQUE

Roubaix, vendredi, 28 juin 1907.

2 heures du soir, 23° au-dessus de zéro, 764, variable.
5 heures soir, 22° au-dessus de zéro, 764, variable.
9 heures soir, 16° au-dessus de zéro, 764, variable.

Samedi, 29 juin.

Minuit, 15° au-dessus de zéro, 764, variable.
2 heures matin, 14° au-dessus de zéro, 764, variable.